



VILLE DE SAINTE-ADELE

INVITATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

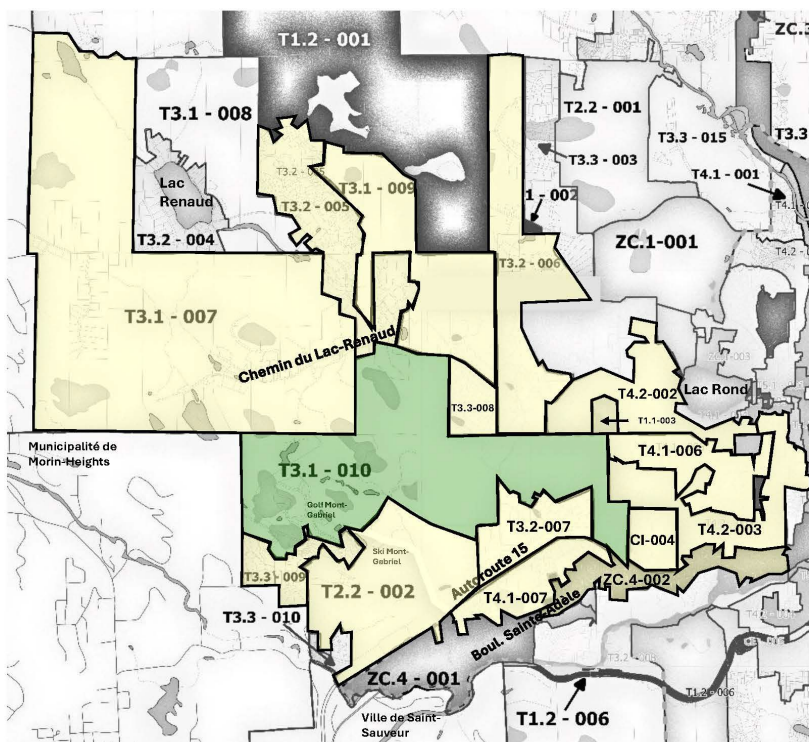
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1314-2021-Z-23 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 4 mai 2026, sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté, le 19 mai 2026, un second projet de règlement.

Les personnes intéressées ayant le **droit de signer une demande d'approbation référendaire** concernant le second projet de règlement 1314-2021-Z-23 sont invitées à présenter une demande à cet effet au plus tard le 28 mai 2026 à 16h15.

L'objet de ce règlement vise à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010.



PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, 1381, boulevard de Sainte-Adèle aux heures habituelles de bureau.

ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

COPIE DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :

Une copie du second projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe ou sur le site Internet de la ville.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 21 mai 2026

Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste